ZÉRO RÉSIDU DE PESTICIDES

Année de création	2018
Acteurs à l'origine	association composée de producteurs, coopératives agricoles et metteurs en marché : le Collectif Nouveaux Champs
Type de démarche	Marque collective privée, attribuée à des entreprises respectant le cahier des charges ZRP
Filières	Essentiellement fruits et légumes, aussi filière viticole, les grandes cultures et fruits transformés[1]
Nombre d'agriculteurs	6 000 producteurs et productrices sont engagés dans la démarche en 2020, regroupés en 60 entreprises agricoles et coopératives
Type de cahier des charges	Cahier des charges non public, des éléments sont présentés sur le site www.nouveaux-champs.fr
Mode de contrôle	Contrôle par tierce partie
Filières étudiées pour la présente analyse	Filières fruits et légumes
Entretiens effectués avec porteurs de la démarche	Entretiens avec la responsable technique du Collectif

[1] https://www.nouveaux-champs.fr/les-produits/

1. Fiche d'identité

Ce label, lancé en 2018, est porté par une association composée de producteurs, coopératives agricoles et metteurs en marché : le Collectif Nouveaux Champs.

Le label a été lancé dans la filière fruits et légumes par 7 entreprises soucieuses de travailler sur la durabilité des pratiques agricoles et de répondre aux attentes sociétales en lien avec la protection chimique des cultures.

25% de la production française de fruits et légumes est engagée dans la démarche Zéro Résidu de Pesticides (ZRP), mais seul 10% environ des fruits et légumes sont effectivement certifiés ZRP[2]. Le label se retrouve aussi à présent dans la filière viticole, les grandes cultures et fruits transformés (pruneaux, jus). 6 000 producteurs sont engagés dans la démarche en 2020, regroupés en 60 entreprises agricoles et coopératives (parmi les plus connues : Paysans de Rougeline, Blue Whale ou Fruidor).

2. Cahier des charges et certification

Le cahier des charges s'applique aux producteurs : il contient 62 points de contrôle et n'est pas public. Il est par ailleurs demandé aux producteurs engagés dans la démarche d'être aussi engagés (mais pas obligatoirement audités/certifiés) dans une démarche de « certification environnementale »[3]. Les deux démarches s'additionnent en partie, les producteurs ne sont pas tous au même niveau d'aboutissement (niveau 1, 2 ou « HVE »). Le contrôle de l'absence de résidus de pesticides est l'un des points principaux du cahier des charges, et s'effectue sur la base d'un échantillonnage des produits en sortie de champ. Il est à noter que d'éventuels résidus de pesticides autorisés par le cahier des charges agriculture biologique sont permis.

Il y a un système de contrôle interne du référentiel, et un contrôle externe annuel par tierce partie. Les exploitations peuvent être certifiées pour une partie de leur production seulement : elles peuvent être conduites de façon conventionnelle, avec une partie de la production en ZRP.

3. Théorie du changement simplifiée

L'intention de la démarche est de proposer au plus grand nombre une offre de produits « sains » car ne contenant pas de résidu de pesticides, et ce de façon certaine. De la réduction de l'utilisation de pesticides découle une moindre exposition des agriculteurs aux pesticides, une réduction de la pression en pesticides sur l'environnement et donc un effet positif sur la biodiversité et les sols, ainsi que de la création de valeur pour les producteurs (car ces produits sont vendus plus cher que du conventionnel) sans que l'on puisse pour le moment évaluer l'impact sur leur revenu.

[2] Tous les volumes potentiels ne se traduisent pas en volumes effectifs car les producteurs peuvent recourir à des pesticides s'ils n'ont pas d'autre moyen de protéger leur récolte, auquel cas les produits perdent leur certification.

[3] Nous n'avons pas pu obtenir de chiffre à date du nombre d'exploitations qui ont obtenu la reconnaissance certification environnementale niveau 2.

Actions clés

Actions du cahier des charges

- Formalisation et contrôle de la mesure de performance (HVE)
  - Critères de mesure, suivi de performance et système de notation incitatif (Indice de fréquence de traitement pesticides, bilan azote)
  - (Contrôle par des organismes certificateurs agréés)
- Eléments additionnels ZRP
  - Itinéraires techniques travaillés par rapport à la réduction de pesticides
  - Plan de gestion des risques (de contamination)
  - Mesure des résidus en sortie champ
- Encadrement des pratiques agricoles :
  - Groupes de travail par production : préconisations et mutualisation d'expériences

Au-delà du cahier des charges

- Actions de pouvoirs publics (équivalence certification environnementale niveau 2)
- Demande des consommateurs pour des produits « propres »
- Mise en place d'un réseau, promotion, croissance du réseau

Conséquences directes

[relatifs aux pratiques agricoles]

- Gestion des intrants :
  - Indice de fréquence de traitements aux pesticides de 50% inférieur à celui des parcelles non ZRP des adhérents
  - Utilisation de pesticides moins écotoxiques
- Moindre application d'azote
- Maintien / développement des infrastructures agroécologiques
- Suivant les filières : réduction de la consommation en eau, de la fertilisation, des déchets

[relatifs à la chaine d'appro. et aux consommateurs]

- Produits vendus plus cher que le conventionnel mais moins que le bio

Effets recherchés

[relatifs aux pratiques agricoles]

- Pas de résidu de pesticide sur les produits
- Réduction des risques d'intoxication (salariés et producteurs)
- Moindre toxicité environnementale
- Moindre lessivage d'azote

[relatifs à la chaine d'appro. et aux consommateurs]

- Offre de fruits et légumes « sains » accessibles au plus grand nombre
- Visibilité en magasin et reconnaissance par les distributeurs et consommateurs
- Création de valeur pour les coops et producteurs

Impacts recherchés

Protection des ressources naturelles (eau, sol) (qualité notamment)

Niveau plus élevé de biodiversité

Offre alimentaire qui ne nuit pas à la santé humaine

Meilleures conditions de santé et sécurité au travail

Figure 1. Version synthétique de la théorie du changement simplifiée de la démarche Zéro Résidu de Pesticides. Source : BASIC 2021

Les actions engagées par les producteurs sont :

- Une démarche *HVE* et en particulier les outils de mesure associés : bilan d'azote, calcul de l'indice de fréquence des traitements phytosanitaires, surfaces en infrastructure agroécologique notamment.
- Des itinéraires techniques optimisés pour limiter le recours à des pesticides : le producteur certifié choisi seul les techniques adaptées (qui dépendent beaucoup de la production concernée : pomme de terre en plein champ, pommes en vergers, tomates sous serre…). Cependant la construction de ces itinéraires donne lieu à des échanges entre producteurs et un partage de savoirs facilité par ZRP.
- Un plan de prévention des contaminations : puisque les exploitations utilisent des pesticides sur la partie conventionnelle.
- Une mesure des résidus de pesticides en sortie de champ : l'octroi final du label au produit se base sur ce point. C'est un point de mesure de la promesse de résultat du label. Les actions précédentes sont des engagements de moyens pour tenter d'arriver à ce résultat.

A ces actions s'ajoutent une stratégie de constitution d'un réseau diversifié de producteurs et de communication (dont le nom choisi) afin de présenter une taille critique pour avoir une offre visible en magasin (label présent sur toute une gamme de fruits et légumes, toute l'année) et une lisibilité pour le consommateur.

4. Résultats

En croisant les actions et conséquences de la théorie du changement de la démarche ZRP avec la grille sur la durabilité agricole et alimentaire, on obtient la vision ci-après de ses potentiels d'impacts[4].

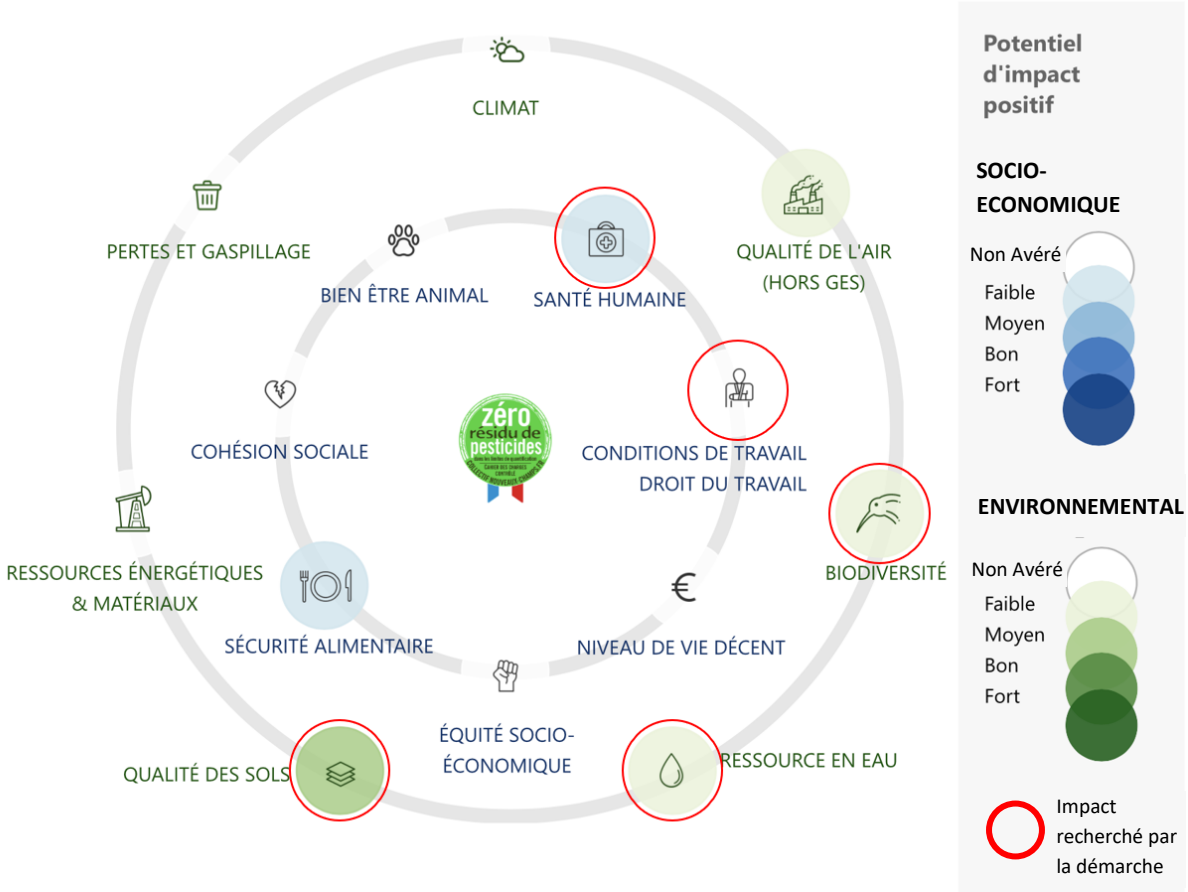

Figure 2. Vision schématique du potentiel d'impact de Zéro Résidu de Pesticides. Source : BASIC, 2021

[4] Pour une compréhension détaillée des actions et conséquences de la démarche ZRP et leurs potentiels d'impacts sur les enjeux de durabilité agricole et alimentaire, voir ici : http://bit.ly/durabilité-alimentaire

La démarche ZRP a un potentiel d'impact positif modéré sur la qualité des sols, ainsi qu'un impact faible sur la biodiversité, la ressource en eau, la qualité de l'air, la santé humaine et la sécurité alimentaire.
Ces résultats sont cohérents avec les actions entreprises par la démarche, et avec ses attentes en termes d'impact.

A noter le potentiel d'impact plus fort sur les sols : cela est dû essentiellement à la réduction de pesticides spécifique à ZRP, et dans certains cas à la réduction partielle de l'utilisation d'engrais azotés.
Globalement, le caractère modéré des impacts potentiels est lié au fait que la démarche joue essentiellement sur un facteur (la diminution d'utilisation de pesticides), à l'opposé de démarches qui vont jouer sur plusieurs facteurs en même temps. Bien que la démarche se focalise sur une seule thématique (utilisation des pesticides), l'existence d'impacts modérés sur d'autres problématiques démontre néanmoins l'intérêt de cette priorité/ce choix.
Sur la biodiversité, l'essentiel des effets provient de la réduction de l'utilisation de pesticides, liée à des modifications de techniques culturales et des apprentissages croisés entre adhérents à la démarche.
Sur la santé humaine, l'unique chemin d'impact est la non-contamination des aliments par des résidus de pesticides, et la moindre exposition des agriculteurs et agricultrices à ces produits (moindre exposition qui est relative car les exploitations sont mixtes - ZRP et conventionnelles – sans que nous soyons parvenus à obtenir des données quantifiées sur la part de la surface agricole utile ni sur la part de la production qui est certifiée ZRP).

Au global, cette démarche est récente, elle manque donc d'éléments indépendants permettant de documenter ses résultats en dehors de ses critères obligatoires ou associés à des contrôles systématisés, ce qui entraine donc une moindre certitude de ses potentiels d'impacts dans notre étude.

5. Conclusion

Ces résultats sont globalement cohérents avec l'intention de la démarche, et sa promesse de « zéro résidu de pesticide ». L'effet de cette absence de résidu est cependant à nuancer en termes d'impact potentiel sur les domaines de la biodiversité et de la santé humaine, qui sont vastes et influencés par de nombreux autres paramètres des systèmes alimentaires.
La particularité de cette démarche est d'avoir opté pour un spectre d'action restreint. En découle des potentiels d'impact sur certaines problématiques, mais pas aussi importants ni nombreux que des démarches plus systémiques (qui jouent sur de nombreux paramètres à la fois).

6. Bibliographie

Sur Zéro Résidu de Pesticides :
- Zéro Résidu de Pesticides, Dossier de Presse, Novembre 2020

Informations de contexte :
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Indicateur de Fréquence de traitement (IFT), Mars 2018 http://agriculture.gouv.fr/indicateur-de-frequence-de-traitements-phytosanitaires-ift
- Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Indicateur de Fréquence de traitement Phytopharmaceutiques (IFT) : Guide méthodologique, Avril 2018
- INRA, AgroParisTech, Programme Evaluation et réduction des risques liés à l'utilisation des pesticides. Caractérisation des pratiques de protection des cultures et de leur évolution : Méthodologie de diagnostic et propositions visant à améliorer l'impact environnemental des systèmes de culture et d'élevage, 2010
- Générations Futures, Etat des lieux de pesticides dans les fruits et légumes en France, 2018